

Le comportement des Français en matière de succession



© 2022 Les Echos Publishing

Transmettre son patrimoine, c'est notamment anticiper les conséquences de sa disparition afin de mettre ses proches à l'abri. Et sur ce sujet, les Français sont peu nombreux à prendre des mesures concrètes pour préparer leur succession. C'est qu'il ressort du baromètre 2022 de l'épargne en France et en régions de l'IFOP pour Altaprofits. Selon ce baromètre, 4 Français sur 10 (41 %) déclarent avoir mis en place un ou plusieurs dispositifs pour organiser leur succession. Parmi ces dispositifs, l'assurance-vie est le plus prisé (26 %). Viennent ensuite le testament (10 %), la donation (8 %) et les avantages matrimoniaux (6 %).

L'étude constate logiquement que la mise en place de solutions augmente avec l'âge. Une prise de conscience qui s'effectue généralement à compter de 35 ans.

Interrogés sur la réforme envisagée par le gouvernement sur les droits de succession, 59 % des Français considèrent qu'elle est nécessaire, 32 % qu'elle est utile et 9 % seulement qu'elle est inutile. Un avis qui dépend aussi de la localisation des personnes interrogées. En régions, les habitants du Centre-Val de Loire sont les plus représentés (96 %, +5 points par rapport à l'ensemble des Français), 67 % estimant la réforme nécessaire, 29 % utile et 4 % inutile (respectivement, +8, -3 et -5 points par rapport au plan national). Même si les Bretons sont les moins favorables à

cette réforme, le taux d'adhésion reste élevé (86 %, -5 points par rapport au global), 49 % nécessaire, 37 % utile et 14 % inutile (respectivement, -10, +5 et +5 points par rapport à l'ensemble des Français).

Cette demande de la part des Français de réformer la fiscalité successorale peut apparaître comme étonnante puisqu'en réalité l'héritage ne concerne qu'un tiers des Français (34 %). Parmi ces personnes, 19 % ont bénéficié d'un héritage sous forme de patrimoine immobilier et 18 % d'un héritage sous forme de patrimoine financier : assurance-vie, contrat de capitalisation, livrets...

Là encore, l'âge et la localisation ont un impact sur les statistiques. L'héritage concerne surtout, et de manière assez logique, les Français âgés de 65 ans et plus (50 %). Étant précisé que 32 % d'entre eux ont reçu un héritage sous forme de patrimoine immobilier et 24 % sous forme de patrimoine financier. En régions, ce sont les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes qui ont le plus fréquemment hérité (40 %, +6 points par rapport à l'ensemble des Français). À l'opposé, les habitants de Bretagne et du Centre-Val de Loire ont le moins hérité (26 % et 23 %).

© 2022 Les Echos Publishing